



AGENDA

Tour de plaine en AB
Judi 21 mars à 10h
 à Ennery, chez Christophe Daga
 Contact: P. Dollé - Tél. 06 80 45 83 96

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

à Metz, 64 avenue André Malraux
 du lundi au jeudi :
 de 8h à 12h et de 13h15 à 17h
 Le vendredi :
 de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel
 Bureaux au 3^e étage
 Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle
 Tél. 03 87 66 04 41 (sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

N. Ors : 03 87 66 04 41
 (sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

L. Soucat : 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

N. Ors : 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

Juridique, aménagement :
 P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait et viande, ovins :

Tél. 03 87 66 12 46

Identification bovins, ovins, caprins :

A. Broquard : 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boues/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@grandest.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 0 800 67 00 68

apprentissage@grandest.chambagri.fr

Suivre les actualités
 de la Chambre d'agriculture
www.moselle.chambre-agriculture.fr

Pour la vie de vos sociétés, choisissez la sécurité

Les lois d'orientation agricoles du début des années soixante ont permis la création des premiers GAEC en Moselle. Depuis cette période, les activités de conseils autour des sociétés se sont renforcées et la Chambre d'agriculture reste un acteur reconnu et incontournable dans ce domaine. Voici les bonnes raisons de faire confiance à nos équipes.

« Dans un contexte concurrentiel fort, l'équipe sociétés de la Chambre d'agriculture se veut au service de tous les agriculteurs du département, qu'ils soient adhérents ou non d'un centre de comptabilité et quel que soit leur régime fiscal (micro BA ou bénéfice réel) » rappelle Christophe Marconnet, responsable du pôle économie.

Depuis la création du service sociétés, plus de 2.000 structures à objet agricole ont été créées et accompagnées au cours de leur vie, de leur création à leur dissolution, en passant par l'ensemble des modifications statutaires possibles. L'équipe conseil s'appuie aujourd'hui sur deux juristes spécialisés et une assistante juridique qui travaillent en étroite collaboration avec l'équipe des conseillers d'entreprise déployés sur l'ensemble du département.

« Il n'est pas possible aujourd'hui de parler société sans prendre en compte le fonctionnement de l'exploitation dans son ensemble et sa trajectoire » rajoute Marc Antoine Philippe, juriste en droit des sociétés. Le montage sociétaire réussi prend en compte les considérations des associés mais aussi les problématiques liées à la fiscalité, au droit social, à la gestion du patrimoine



et bien sûr les équilibres économiques et financiers.

Une garantie de sécurité juridique des actes

Dans le paysage du conseil en droit des sociétés, les Chambres d'agriculture se distinguent nettement des autres prestataires. Pour être en conformité avec les obligations légales et poursuivre sereinement ses interventions sur ce domaine d'activités, la Chambre d'agriculture de la Moselle a dû conclure un partenariat il y a déjà plus de 20 ans avec un cabinet d'avocats dont le siège est à Nancy.

« Cette double lecture, c'est notre assurance pour les clients qui choisissent de nous faire confiance » complète Christophe Marconnet. La réassurance est devenue d'autant plus indispensable que le conseil en sociétés s'adapte aux évolutions de la profession. Il s'élargit désormais aux activités de diversification à la production d'énergies (photovoltaïque, méthanisation) et aux prestations de services.

Des dossiers construits avec un réseau de partenaires

Les conseils dispensés en droit des sociétés ne se font

pas seuls. Au-delà du regard croisé proposé lors du travail avec les conseillers d'entreprise et les comptables, des rencontres avec notaires et partenaires financiers sont proposées puis organisées. Il s'agit, après avoir proposé un premier scénario aux agriculteurs, de le présenter et d'en discuter de vive voix avec le notaire et/ou le banquier, en particulier pour les questions qui touchent à la transmission du patrimoine professionnel et familial. Un échange constructif pour l'agriculteur car il s'appuie sur la complémentarité des avis de chaque spécialiste.

Cette confrontation directe va permettre de gagner en temps et en efficacité en réajustant rapidement les propositions initiales pour trouver le schéma concerté le plus abouti au service des objectifs fixés par l'agriculteur.

Pour vos prochaines créations ou modifications sociétaires, ayez le bon réflexe et choisissez la sécurité juridique : travaillez avec l'équipe de la Chambre d'agriculture.

Chambre d'agriculture de la Moselle
 Service économie - conseil d'entreprise
 Tél. 03 87 66 12 38
celine.vendramelli@moselle.chambagri.fr

CHRONIQUE OVINE

Des antibiotiques utilisés au cas par cas

Pour lutter contre les principales pathologies des agneaux qu'ils rencontrent dans leur élevage, les éleveurs ovins misent avant tout sur la prévention. Interrogés sur

leurs pratiques en matière d'utilisation des antibiotiques chez les agneaux, un panel de 45 éleveurs ovins viande enquêtés dans le cadre du programme Ecoantibio insistent

sur le fait que si les antibiotiques restent indispensables, ils sont utilisés avec parcimonie. Une alimentation équilibrée toute l'année avec des transitions alimentaires, de bonnes conditions d'ambiance et la surveillance de la tétée du colostrum sont les pratiques les plus citées.

La prévention avant tout

Renée de Crémoux, vétérinaire à l'Institut de l'Elevage souligne que « l'observation des animaux, la surveillance de la tétée du colostrum, l'hygiène et le soin aux agneaux ont été cités par les éleveurs comme des moyens de prévention efficaces. Des cases d'agnelage propres et mobiles afin que toutes les brebis ne se succèdent pas sur une même case qui serait devenue contaminée apparaît égale-

ment important ». Quant aux antibiotiques, ils sont réservés aux animaux malades, afin de les sauver ou de soulager leur douleur.

Pour en savoir plus sur les principaux problèmes sanitaires rencontrés en élevage et le panel des moyens mis en œuvre par les éleveurs, vous pouvez consulter « Les antibiotiques chez les agneaux en ovins viande : indispensables mais pas automatiques » sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr.

**Tania KORNER, conseillère
 Chambre d'agriculture,
 et Laurence Sagot,
 Institut de l'Élevage/ CIRPO**

Chambre d'agriculture de la Moselle
 Service élevage - Tania Körner
 Tél. 06 80 61 85 80
tania.korner@moselle.chambagri.fr

